



Tél : 01.76.82.64.52

Accords

« Contrat social de crise »

De quoi s'agit-il ?

A Flins, la direction a géré les 43 JNT de fin 2008 début 2009 par des accords de flexibilité locaux pour soi disant éviter ou limiter le recours au chômage partiel. Cela lui a permis de prélever ou vider toute une partie des compteurs KTC, CEF ou UPA.

Toutes ces journées de chômage, la direction nous les a fait payer par nos congés.

Résultat : un certain nombre de travailleurs n'ont déjà plus rien ou quasiment plus de congés dans leurs compteurs KTI et des compteurs KTC en négatif.

A Douai, non seulement des salariés n'ont plus rien dans leurs compteurs, mais ils sont redevables de plusieurs samedis.

Avec cet accord appliqué dès le 1^{er} avril jusqu'au 31 décembre 2009, tous les salariés, quand ils seront en chômage partiel, devront payer l'équivalent d'une journée de congés pour 5 jours de chômage, s'ils veulent percevoir 100% de leur salaire net.

Il s'agit selon la direction « d'un système fondé sur la solidarité et l'équité de traitement ».

En fait, c'est « l'équité »... poussée vers le bas.

La grande bénéficiaire est la direction Renault qui, sous prétexte d'une meilleure indemnisation du chômage, va en obtenir le financement par une participation plus importante de l'Etat et des salariés eux-mêmes et par ce « contrat social de crise », elle officialise le recours au chômage comme une pratique tout à fait normale.

Pour les APR et les ETAM non forfaités, en cas de refus de payer 1/5 de jour de KTI par journée de chômage partiel, nous percevrons 80% de notre rémunération nette par journée chômée.

C'est donc une indemnisation à 100% à condition de la payer de notre poche à hauteur de 20%.

Les primes d'équipe, de casse-croûte et d'habillement vont être prises en compte dans le calcul de l'indemnisation et l'acquisition du capital temps pour les différents compteurs (KTC, KTI, CEF) est prévue pendant les

journées de chômage partiel, mais ce n'est pas le cas pour les droits à congés payés.

Au delà de 20 jours de chômage, il y aura une perte de 2,5 jours de congés tous les 20 jours de chômage partiel.

La direction veut faire jouer la solidarité mais uniquement entre salariés pour mieux protéger les intérêts des actionnaires.

Les bénéfices de Renault ont connu des années record, alors que dans le même temps les salaires stagnaient.

Alors aujourd'hui, ce n'est pas aux salariés, quelle que soit leur catégorie, de payer la crise.

Chacun est en droit de se demander ce que sont devenus les milliards de profits accumulés ces dernières années ?

A quoi ont-ils servi et en quoi les salariés peuvent-ils tirer partie des profits d'hier et encore d'aujourd'hui car en 2008 le bénéfice est encore de 600 millions d'euros !

Les actionnaires et les dirigeants de Renault n'ont pas cessé de voir leurs dividendes (et stock-options) exploser au cours des 4 dernières années, conjugués aux rémunérations indécentes de nos principaux dirigeants. À lui seul, Carlos Ghosn touche l'équivalent de la perte de salaire de tous les salariés de Sandouville qui sont touchés par le chômage partiel (700€ en moyenne pour 1.300 salariés).

Il y a de réelles marges de manœuvre pour indemniser à 100% le chômage de l'ensemble des salariés : Réintégrer la perte du pouvoir d'achat (intéressement compris) dans le salaire de base et revaloriser nos salaires.

Par exemple, 300 € nets d'augmentation de salaire pour 2009 et pour les 41.000 salariés de Renault, cela représenterait moins de 400 millions d'€, cotisations sociales comprises !

**Comparés aux 600 millions
de résultats nets ou aux
3,5 milliards de prêt de l'état,
il y a de la marge !**

Merci patron...

Si on compare le revenu net imposable d'un P2 des trois premiers mois de 2009 avec les trois premiers mois de 2008, il a baissé de plus de 2.000€

Pour la CGT, l'augmentation des salaires de plus de 300€ par mois est de plus en plus vitale.

Accident grave à Flins

Vendredi 27 mars après-midi, un accident très grave s'est produit. Le salarié victime de cet accident est maintenu actuellement dans un coma artificiel afin de traiter son traumatisme. A l'heure où nous écrivons, son état est jugé stationnaire mais les médecins ne se prononcent pas sur la suite et les séquelles éventuelles.

Les travaux d'entretien des conduits qui se trouvent entre les bâtiments de la Peinture et de la Sellerie étaient exécutés par des salariés d'une entreprise extérieure. Une tôle est tombée de plusieurs mètres et a heurté la tête d'un salarié de cette entreprise qui participait aux travaux.

Les premiers soins ont été effectués par les pompiers de l'usine puis du SAMU et le salarié a été transporté vers un hôpital parisien par hélicoptère.

Renault fait exécuter de plus en plus les travaux d'entretien par des entreprises extérieures et « serre » de plus en plus les prix des contrats ainsi que les délais d'exécution.

Un CHSCT a eu lieu ce lundi à 16 heures mais il n'a pas apporté d'éléments nouveaux.

Au bout de la chaîne, c'est nous les salariés qui payons, que l'on soit de RENAULT ou d'une autre entreprise.

Les travailleurs de FCI vous disent « Merci ! »

La collecte organisée par la CGT avec les travailleurs de FCI a remporté un franc succès. 1.700€ ont pu être ainsi collectés venant directement aider les grévistes qui en ont bien besoin.

Les travailleurs de FCI ont été particulièrement sensibles de l'accueil qui leur a été fait par ceux de Flins et ils tenaient à ce que vous le sachiez.

Au-delà de l'aspect financier non négligeable, c'est avant tout la solidarité des travailleurs qui s'est exprimée et c'est bien en luttant tous ensemble que l'on pourra mettre un frein à la voracité des patrons et à ce qu'ils nous préparent pour l'avenir.